LISTE DES DÉLIBÉRATIONS – SÉANCE DU 30 MAI 2024

(selon ordonnance et décret du 07.10.2021 applicable au 01.07.2022)

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Delphine MERLET, Clément RECROSIO, Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOUARD

Excusés : Sandra GODET, Mélanie LOIZEAU, Stéphane BARBARIT, Valérie CHENU

Date de convocation : 21 mai 2024

M. Rémi SEILLER a été désigné secrétaire de séance

L'ordonnance et le décret du 07/10/2021 applicable au 01/07/2022 ont modifiés les documents de gestion du conseil municipal. Ainsi, le compte rendu est remplacé par un relevé des délibérations, avec indication du sens du vote. Pour obtenir le détail des délibérations, il convient de prendre connaissance du procès-verbal qui sera publié après approbation des membres du conseil municipal, c'est-à-dire avec un décalage d'un mois.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2025

1/30.05.24 **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT PAR LA CCPH**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

2/30.05.24 **ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT TÉLÉCOM D'E-COLLECTIVITÉS**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

3/30.05.24 **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

4/30.05.24 **KERMESSE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDIENNAGE**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

5/30.05.24 **ECOLE – REVALORISATION DU FORFAIT COMMUNAL**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

6/30.05.24 **DÉNOMINATION D'UNE IMPASSE DANS LE LOTISSEMENT LES CHAUMES 2**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

7/30.05.24 **DÉCISIONS MODIFICATIVES**
Approuvé à l'unanimité des membres présents